



TARIFICATION DES COMMISSIONS APPLICABLES
AUX PRINCIPALES OPERATIONS BANCAIRE (H.T)
A PARTIR DU 1er MAI 2023



SOMMAIRE

<u>- RECAPITULATIF DES OPERATIONS EXONEREES</u>	2
<u>I- OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET CLOTURE DE COMPTES</u>	3
(Comptes en dirhams, en dirhams convertibles et en devises)	
A - Ouverture de comptes.....	3
B - Fonctionnement de comptes	3
C - Ramassage et / ou livraison.....	3
D - Clôture de comptes.....	3
<u>II- OPERATIONS EN DIRHAMS ET EN DIRHAMS CONVERTIBLES</u>	4
A - Versements, retraits et échanges d'espèces	4
B - Virements	4
C - Mises à disposition	5
D - Services relatifs aux chèques	5
E - Services relatifs aux effets.....	6
F - Cautions et Avals.....	6
G - Monétique	6
H - Services Divers.....	6
<u>III- OPERATIONS AVEC L'ETRANGER</u>	9
A - Change manuel	9
B - Transferts en devises et Emission de chèques en devises	10
C - Domiciliation de titres à l'importation et présentation de dossiers à l'Office des Changes	11
D - Exportation : encaissement simple de chèques et d'effets tirés sur L'étranger et encaissement documentaire à l'exportation.....	11
E - Importation : encaissement simple d'effets et de chèques reçus de L'étranger et encaissement documentaire à l'importation.....	12
F - Crédits documentaires.....	13
G - Cautions et Avals.....	14
H - Services Divers.....	14
I - Monétique.....	14
<u>IV- SERVICES EN LIGNE POUR LES ENTREPRISES</u>	15



Opérations	Conditions - H.T *	Dates de Valeur
OPÉRATIONS EXONÉRÉES CONFORMEMENT AUX DIRECTIVES DE BANK AL-MAGHRIB		
1. Ouverture de comptes	Franco	
2. Délivrance de chéquier	Franco	
3. Délivrance du livret d'épargne	Franco	
4. Domiciliation de salaire	Franco	
5. Demande d'attestation du relevé d'identité bancaire	Franco	
6. Versement en espèce, hors acquittement du montant du timbre fiscal	Franco	J+1
7. Retrait d'espèces auprès du guichet détenteur du compte à débiter,	Franco	J-1
8. Retrait d'espèces sur présentation d'un livret d'épargne auprès du guichet détenteur du compte à débiter	Franco	1 ^{er} Jour de la quinzaine en cours
9. Retrait auprès du guichet automatique bancaire de l'établissement détenteur du compte	Franco	J-1
10. Emission de virement de compte à compte, entre particuliers au sein de la banque	Franco	J
11. Réception de virements ordinaires	Franco	J+1
12. Réception de mises à disposition nationales	Franco	J
13. Etablissement et envoi du relevé de compte au client	Franco	
14. Consultation et édition du solde et de l'historique du compte à travers les guichets automatiques bancaires et / ou internet, hors frais de souscription de ces canaux de distribution.	Franco	
15. Changement des éléments d'identification du titulaire du compte	Franco	
16. Clôture de comptes	Franco	
OPÉRATIONS EXONÉRÉES PAR ARAB BANK PLC		
1. Délivrance de lettres chèques	Franco	
2. Frais de tenue de comptes (comptes sur carnets)	Franco	
3. Encaissement simple de chèque (Compte à compte même agence)	Franco	J
4. Manipulation d'effets escomptés	Franco	J
5. Délivrance de main levée	Franco	
6. Virement permanent de compte à compte au sein de notre établissement	Franco	J
7. Virement émis via les filiales du groupe Arab Bank plc	Franco	J-2
8. Virements reçus via les filiales du groupe Arab Bank plc en faveur des particuliers	Franco	Valeur nostro+1
9. Retrait par chèque guichet auprès du guichet détenteur du compte à débiter pour les clients détenteurs d'un chéquier	Franco	J-1
10. Retrait par chèque normal auprès d'un autre guichet détenteur du même établissement	Franco	J-1
11. Rejet de chèques pour d'autres motifs (Vice de forme)	Franco	J-1
12. Opposition au paiement de chèque pour perte, vol ou autre (s) motif (s) prévu (s) par la législation	Franco	J-1
13. Opposition sur perte ou vol de carte Bancaire	Franco	J



I- OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET CLOTURE DE COMPTES (Compte en dirhams, en dirhams convertibles et en devises)

Opérations	Conditions - H.T *	Dates de Valeur
A- OUVERTURE DES COMPTES	Franco	
B- FONCTIONNEMENT DES COMPTES		
1. Délivrance de carnet de chèques et de livret d'épargne	Franco	
2. Délivrance de lettres chèques	Franco	
3. Changement des éléments d'identification de compte	Franco	
4. Frais de tenue de comptes		
a. Comptes MRE	55 Dhs / trimestre	Fin Trimestre
b. Comptes chèques	65 Dhs / trimestre	Fin Trimestre
c. Comptes courant	120 Dhs / trimestre	Fin Trimestre
d. Comptes en devises	Franco	
e. Comptes sur carnets	Franco	J
5. Délivrance de tableaux d'échelles d'intérêts (Uniquement pour les sociétés)	5 Dhs par folio- Min : 15 dhs	J
6. Blocage de comptes (saisies arrêts, saisies conservatoires)	350 Dhs	J
7. Relevé de compte guichet		
a. Jusqu'à un an	Franco	
b. Au-delà d'un an	10 Dhs/mois	
8. Extrait de compte cautionné authentifié	50 Dhs	J
9. Etablissement et envoi du relevé de compte au client	Franco	
10. Recherche de documents	10 Dhs / document	J
C- RAMASSAGE / OU LIVRAISON		
a. De fonds	Récupération à l'identique	J-1
b. De courrier et / ou valeurs	Récupération à l'identique	J-1
D- CLOTURE DES COMPTES	Franco	
IMPORTANT		
Les frais de téléphone, de télex, de courrier, de timbres, de transport etc sont récupérés à l'identique		



II- OPERATIONS EN DIRHAMS ET EN DIRHAMS CONVERTIBLES

Opérations	Conditions - H.T *	Dates de Valeur
A- VERSEMENTS, RETRAITS ET ECHANGES D'ESPECES		
1. VERSEMENTS		
a. Versement auprès de guichets détenteurs du compte à créditer hors acquittement du montant de timbre fiscal	Franco	J+1
b. Versement auprès d'un autre guichet du même établissement hors acquittement du montant de timbre fiscal	Franco	J+1
c. Timbre Fiscal	Récupération à l'identique	
d. Versement au compte d'épargne	Franco	Dernier jour de la quinzaine en cours
2. RETRAITS		
a. Retrait par chèque normal auprès du guichet détenteur du compte à débiter	Franco	J-1
b. Retrait par chèque guichet auprès du guichet détenteur du compte à débiter pour les clients détenteurs d'un chéquier	Franco	J-1
c. Retrait par chèque normal auprès d'un autre guichet détenteur du même établissement	Franco	J-1
d. Retrait sur présentation d'un chèque de banque	Franco	J
e. Retrait sur présentation d'un carnet d'épargne dans le même établissement	Franco	J-15
f. Retrait auprès d'un distributeur automatique de billets (DAB) ou d'un guichet automatique de banque (GAB), quelque soit le lieu de retrait et quelque soit l'établissement payeur dans le cadre de circuits interbancaires		
- Guichets ARAB BANK: (Compte courant)	Franco	J-1
- Guichets ARAB BANK: (Compte courant)	Franco	1 ^{er} Jour de la quinzaine en cours
- Guichets banque Confrères	6 Dhs/retrait	J-1



Opérations	Conditions - H.T *	Dates de Valeur
B- VIREMENTS		
1. Virements émis par débit de compte chèques ou compte courants		
a. Le bénéficiaire est titulaire d'un compte tenu chez ARAB BANK	Franco	J
b. Le bénéficiaire est titulaire d'un compte tenu chez une autre banque)	30 Dhs / Remise 50% via canal digital	J-1
2. Virements émis RTGS		
3. Virements reçus		
a. Virements simples	Franco	J+1
b. Virements de masse	Franco	J+1
c. Virements reçus RTGS	Franco	J
d. Virement reçu sur compte sur carnet	Franco	1 ^{er} jour de la quinzaine qui suit
C- MISES A DISPOSITION		
1. Mises à disposition émises		
2. Mises à disposition reçues		
50 Dhs		
Franco		
J-1		
J		
D. SERVICES RELATIFS AUX CHEQUES		
1. Encaissement simple de chèque		
a. Chèques ARAB BANK	Franco	J
b. Chèques banque - Confrères	10 Dhs / bordereau	J+2
2. Rejet de chèques		
a. Pour absence ou insuffisance de provisions, envoi d'attestation de non paiement au tireur et formalités SCIP (banque du tireur)	100 Dhs / chèque	J-1
b. Pour d'autres motifs (banque du tireur)	Franco	J-1
3. Chèque impayé retourné au cédant (par la banque représentatrice)		
10 Dhs / chèque		
J-1		
4. Opposition au paiement de chèque pour perte, vol ou autre motif (s) prévu (s) par la législation		
Franco		
J-1		
5. Délivrance de chèques de banque		
30 Dhs / chèque		
J-1		



Opérations	Conditions - H.T *	Dates de Valeur
6. Annulation de Chèque de Banque	30 Dhs / chèque	Jour de l'émission
E. SERVICES RELATIFS AUX EFFETS		
1. Manipulation d'effets escomptés	Franco	J
2. Encaissement simple d'effet et encaissement valeur en compte ou avec crédit immédiat	10 Dhs / effet	J
3. Rejet d'effets ou d'avis de prélèvement pour absence ou insuffisance de provision	25 Dhs / effet	J-1
4. Retour au cédant d'effets impayés	10 Dhs / effet	J
5. Paiement d'effets domiciliés	10 Dhs / effet	J-1
6. Opposition au paiement	50 Dhs / effet	J-1
7. Prorogation de l'échéance	20 Dhs / effet	J
F- CAUTIONS ET AVALS		
1. Intégralement couverts par un dépôt ou une caution bancaire	1% l'an - Min: 200 Dhs/mois	J-1
2. Non intégralement couverts par un dépôt ou une caution bancaire	2% l'an - Min: 200 Dhs/mois	J-1
G - MONETIQUE		
1. Carte bancaire Visa Classic	99 Dhs / an	J
2. Carte bancaire Visa Gold International (Plafond < 5000 \$)	50 \$ / an	J
3. Carte bancaire Visa Gold International (Plafond ≥ 5000 \$)	100 \$ / an	J
4. Carte bancaire Visa Platinum	800 Dhs / an	J
5. Opposition de carte bancaire pour motif de perte ou vol	Franco	J
H - SERVICES DIVERS		
1. Avis de prélèvement (exécuté dans le cadre d'un ordre de paiement au d'un virement permanent donné par le client).		
a. Prélèvements automatisés	5 Dhs / prélèvement	J-1



Opérations	Conditions - H.T *	Dates de Valeur
b. Prélèvements manuels	10 Dhs / prélèvement	J-1
2. Délivrance d'attestations bancaires		
a. Attestation de capacité financière	200 Dhs	
b. Délivrance d'attestation du relevé d'identité bancaire	Franco	J
c. Attestation pour auditeurs	250 Dhs	J
d. Autres	100 Dhs	
3. Oppositions sur perte ou vol de livret d'épargne	100 Dhs	J
4. Délivrance de duplicatas ou de photocopies de documents (chèques, relevés de compte, avis d'opération, autres documents)		
a. Durée inférieur à 3 mois	15 Dhs / document ou folio	J
b. 3 mois à 12 mois	30 Dhs / document ou folio	J
c. Durée 12 mois et plus	60 Dhs / document ou folio	J
5. Consultation et édition du solde et de l'historique du compte à travers le guichet automatique bancaire et/ou internet, hors frais de souscription à ces canaux de distribution.	Franco	J
6. Dossiers de crédit (Corporate)		
a. Renouvellement	750 Dhs	J
b. Etude de dossier	0,5% - Min : 1000 Dhs	J
c. Commission de Dépassement	Max : 10 000 Dhs 6 %	trimestre
7. Dossiers de crédit (Retail)		
a. Crédit consommation	600 Dhs	J
b. Crédit Automobile	1000 Dhs	J
c. Crédit immobilier	1500 Dhs	J
8. Etablissement d'actes juridiques et /ou de garanties	Min : 500 Dhs Max : 1000 Dhs	J
9. Délivrance de main levée	Franco	
10. Règlement de succession		
a. Compte créditeur	500 Dhs	J
b. Compte créditeur + autres produits	1000 Dhs	J



Opérations	Conditions - H.T *	Dates de Valeur
11. Commissions des impayés sur crédits	1 % supplémentaire sur le taux d'intérêt	J
12. Conservation de courrier (Sauf compte en devises)	50 Dhs par trimestre	trimestre
13. Domiciliation de salaire (Doti, autres)	Franco	
14. Locations de coffres forts		
a. Petits	1 000 Dhs	J
b. Moyens	1 500 Dhs	J
c. Grands	2 500 Dhs	J
15. Commissions Titres		
a. Achat/Vente en bourse	0,2 %	J
b. Droit de Garde	0,3 % - Min 100 Dhs	J-1
c. Commission sur Dividendes	2 %	J-1



III - OPERATIONS AVEC L'ETRANGER

Opérations	Conditions - H.T *	Dates de Valeur
A. CHANGE MANUEL		
1. Achats de devises en billets de banques par débit/crédit compte en dirhams ou en dirhams convertibles	Cours Central de Bank Al-Maghrib + ou - commissions réglementaire de la banque	J
2. Versements en billets de banques par crédit de comptes en devises - Même devise du compte - Autre devise que celle du compte	Valeur faciale + ou - commission réglementaire de 2 % (Arab Bank + Bank Al Maghrib) Cours virement devise contre devise librement négociable + ou - commission réglementaire de 2% (Arab Bank + bank al Maghrib)	J J+1
3. Ventes TC ou LC	Cours Central de Bank Al-Maghrib + ou - commissions réglementaire de la banque	J
4. Négociation TC ou LC contre Billets de banque en dirhams, ou pour crédit compte en dirhams ou en dirhams convertibles	Cours Central de Bank Al-Maghrib + ou - commissions de la banque augmenté de 10 Dhs / chèques-max : 200 Dhs	J+1
5. Dotation de voyage d'affaire ou touristique	20 Dhs	J+2
6. Négociation TC ou LC pour crédit de compte en devises	1‰ Min : 10 Dhs + 5 Dhs / chèques	J+1
7. Négociation de chèques en devises	2‰ Min : 10 Dh+ Frais de dossier (voir virements reçus)	J+25
8. Négociation de chèques en Dhs convertibles tirés sur des correspondants étrangers		
De 500 Dhs à 1 500 Dhs	20 Dhs / Chèque	J
De 1 501 Dhs à 2 500 Dhs	30 Dhs / Chèque	J
De 2 501 Dhs à 5 000 Dhs	50 Dhs / Chèque	J
De 5 001 Dhs à 30 000 Dhs	100 Dhs / Chèque	J
De 30 001 Dhs à 50 000 Dhs	200 Dhs / Chèque	J
De 50 001 Dhs à 70 000 Dhs	300 Dhs / Chèque	J
De 70 001 Dhs à 100 000 Dhs	400 Dhs / Chèque	J
Supérieur à 100 000 Dhs	500 Dhs / Chèque	J



Opérations	Conditions - H.T *	Dates de Valeur
B. TRANSFERTS EN DEVISES		
1. Transferts à l'étranger et Emission de chèques en devises	2% - Min : 50 Dhs + Frais de dossier + Frais de Swift ; * Jusqu'à 5000 : 50 Dhs (F.dossier)+ 50 Dhs (F.swift) * De 5 001 à 20 000 : 150 Dhs (F.dossier)+ 100 Dhs (F.swift) * De 20 001 à 50 000 : 250 Dhs (F.dossier) + 150 Dhs (F.swift) * De 50 001 à 100 000 : 300 Dhs (F.dossier) + 150 Dhs (F.swift) * Plus de 100 000 : 500 Dhs (F.dossier) + 200 Dhs (F.swift)	J+2
2. Transferts en dirhams par le débit d'un compte en devise		
A- Chez Arab Bank : le donneur d'ordre autre que particulier B - Chez confrère (Simt)	2% - Min : 50 Dhs + Frais de dossier * Jusqu'à 5000 : 50 Dhs * De 5 001 à 20 000 : 150 Dhs * De 20 001 à 50 000 : 250 Dhs * De 50 001 à 100 000 : 300 Dhs * Plus de 100 000 : 500 Dhs	J+2
3. Rapatriements de l'étranger	2% - Min : 50 Dhs + Frais de dossier * Jusqu'à 5000 : 50 Dhs * De 5 001 à 20 000 : 100 Dhs * De 20 001 à 50 000 : 150 Dhs * De 50 001 à 100 000 : 200 Dhs * Plus de 100 000 : 300 Dhs	Valeur Nostro+1
4. Virements émis et reçus via les filiales du groupe Arab Bank plc		
* Emis	Franco	J+2
* Reçus en faveur des particuliers	Franco	Valeur Nostro+1
* Reçus en faveur des Sociétés		Valeur Nostro+1



Opérations	Conditions - H.T *	Dates de Valeur
De 500 Dhs à 1 500 Dhs	20 Dhs	
De 1 501 Dhs à 2 500 Dhs	30 Dhs	
De 2 501 Dhs à 5 000 Dhs	50 Dhs	
De 5 001 Dhs à 30 000 Dhs	100 Dhs	
De 30 001 Dhs à 50 000 Dhs	200 Dhs	
De 50 001 Dhs à 70 000 Dhs	300 Dhs	
De 70 001 Dhs à 100 000 Dhs	400 Dhs	
Supérieur à 100 000 Dhs	500 Dhs	
C. DOMICILIATION DES TITRES A L'IMPORTATION ET PRESENTATION DES DOSSIERS A L'OFFICE DES CHANGES		
1. Domiciliation de titres à l'importation		
a. Domiciliation d'engagements d'importation	100 Dhs / titre	J-1
b. License d'importation ou DPI		
- Pré domiciliation	20 Dhs / titre	J-1
- Domiciliation (Uniquement pour les engagements d'importation)	100 Dhs / titre	J-1
- Modification	20 Dhs / modification	J-1
2. Présentation de dossiers à l'Office des Changes		
	100 Dhs	J
D- EXPORTATION : ENCAISSEMENT SIMPLE DE CHEQUES ET D'EFFETS TIRES SUR L'ETRANGER ET ENCAISSEMENT DOCUMENTAIRE A L'EXPORTATION		
1. Encaissement simple de chèques et d'effets		
a. Remise à l'encaissement		
- De chèques	0,5‰ + 100 Dhs / chèque + frais d'envoi à l'identique	Jour/cession +2



Opérations	Conditions - H.T *	Dates de Valeur
- D'effets	0,5‰ +100 Dhs / effet + frais d'envoi à l'identique	Jour/cession +2
b. Chèques et effet payés	2‰ - Min : 100 Dhs	Jour/cession +2
c. Chèques et effets retournés impayés		
- Chèques	50 Dhs / chèque	J-1
- Effets	50 Dhs / effet	J-1
2. Encaissement documentaire		
a. Commissions documentaires		
- A vue	1‰ - Min : 100 Dhs	Jour - encaissement
- Pour acceptation	1‰ - Min : 100 Dhs	Jour - encaissement
b. Commissions d'encaissement	1,5‰ - Min : 100 Dhs	Jour - encaissement
c. Remise retournée impayée	Min : 100 Dhs	Valeur Nostro
3. Demande de sort	50 Dhs	J
E- IMPORTATION / ENCAISSEMENT SIMPLE D'EFFETS ET DE CHEQUES RECUS DE L'ETRANGER ET ENCAISSEMENT DOCUMENTAIRE A L'IMPORTATION		
1. Encaissement simple d'effets et de chèques		
a. Commissions d'encaissement	2‰ - Min : 100 Dhs	Valeur achats
b. Effets retournés impayés	Frais à la charge du correspondant	Valeur achats
2. Encaissement documentaire		
a. Commissions documentaire		
- A vue	1‰ - Min : 100 Dhs	Valeur achats
- Pour acceptation	1‰ - Min : 100 Dhs	Valeur achats
b. Commissions d'encaissement	2‰ - Min : 100 Dhs	Valeur achats
c. Remise retournée impayée	Frais à la charge du correspondant	Valeur achats
3. Lettre de garantie (Hors Crédocs)	2% L'an - Min : 200 Dhs (1 mois de perception au minimum)	Valeur achats



Opérations	Conditions - H.T *	Dates de Valeur
F. CREDITS DOCUMENTAIRES		
1. Crédits documentaires à l'importation		
a. Ouverture	¼% le 1 ^{er} mois - 1/8 % Flat pour chaque mois compris dans l'échéance - Min : 200 Dhs Remise de 50% via canal digital	Jour de l'ouverture
b. Irrévocabilité	2,50‰ flat - Min : 100 Dhs	J
c. Modifications		J
- Ayant pour objet l'augmentation du montant (commissions sur la somme additionnelle)		J
* Ouverture	¼% le 1 ^{er} mois - 1/8 % Flat pour chaque mois compris dans l'échéance - Min : 200 Dhs Remise de 50% via canal digital	J
* Irrévocabilité	2,50‰ flat - Min : 100 Dhs Remise de 50% via canal digital	J
- Ayant pour objet la prorogation de la durée	1,25‰ Flat - Flat pour chaque mois supplémentaire - Min : 100 Dhs Remise de 50% via canal digital	J
- Portant sur d'autres éléments du crédit documentaire	100 Dhs par modification Remise de 50% via canal digital	J
d. A la réalisation		Valeur achats
- Levée documents	1,5‰ sur le montant utilisé - Min : 100 Dhs	J
- Acceptation	2% l'an - Min : 200 Dhs	J
- Paiement	1‰ - Min : 100 Dhs	Valeur achats
e. Lettres de garantie pour absence de documents d'expédition	2% l'an - Min : 200 Dhs	



Opérations	Conditions - H.T *	Dates de Valeur
2. Crédits documentaires à l'exportation (lorsque les commissions sont stipulées à la charge du bénéficiaire)		
a. Notification de l'ouverture	1,25‰ Flat - Min : 100 Dhs / notification	J
b. Confirmation	2% l'an - Min : 200 Dhs	J
c. Accréditif transférable	1,25‰ Flat - Min : 100 Dhs	J
d. Modification		
- Ayant pour objet l'augmentation du montant		
- Notification	1,25‰ Flat - Min : 100 Dhs	J
- Confirmation	2% l'an - Min : 200 Dhs	J
- Portant sur d'autres éléments du crédit documentaire	100 Dhs par modification	J
e. Intérêts de couverture	Au cas par cas	J
f. A la réalisation		
- Levée de documents	1,50‰ sur le montant utilisé - Min : 100 Dhs	J
- Acceptation	2% l'an sur l'usage (2 mois de perception au minimum) - Min : 200 dhs	J
- Paiement	0,50‰ Flat - Min : 100 Dhs	J
G. CAUTIONS ET AVALS		
(Sauf caution sur crédits documentaires et lettres de garantie)	2% l'an (1 mois de perception au minimum - Min : 200 Dhs	Jour arrêté
H. SERVICES DIVERS		
Communication de renseignements commerciaux	400 Dhs / demande	J
I. MONETIQUE		
Transactions en devises effectuées par les Cartes Internationales	1% du montant de la transaction en devises	Valeur du débit/Nostro



IV – SERVICES EN LIGNE POUR LES ENTREPRISES

Opérations	Conditions - H.T *	Dates de Valeur
1. Trade Portal (Trade Finance en ligne pour les Entreprises)	100 Dhs / mois	
2. ArabiConnect (Gestion des flux de Trésorerie en ligne pour les Entreprises)		
A - Pack Cash Management - Visualisation		
a) Frais de mise en place (payable une seule fois)	500 Dhs	J
* Une session de formation gratuite		
* Trois clés de déchiffrement (Token) gratuites		
* Jusqu'à 10 comptes accessibles		
* Exonération de frais d'abonnement du 1er mois		
* Production de relevés via intégration système, assistance gratuite à fournir sur place		
b) Frais d'abonnement mensuel	150 Dhs	J
c) Clé de déchiffrement (Token) supplémentaire	200 Dhs/Token	J
d) Accès à un compte supplémentaire (Au delà de 10 comptes)	100 Dhs	J
e) Session de formation Supplémentaire	200 Dhs	J



Opérations	Conditions - H.T *	Dates de Valeur
B - ArabiConnect - Transactionnel		
a) Frais de mise en place (payable une seule fois	1000 Dhs	J
* Trois sessions de formation gratuite		
* Cinq clé de déchiffrement (Token) gratuites		
* Jusqu'à 20 comptes accessibles		
* Exonération de frais d'abonnement du 1er mois		
* Production de relevés via intégration système assistance gratuite à fournir sur place		
b) Frais d'abonnement mensuel	300 Dhs/entité	J
c) Clé de déchiffrement (Token) supplémentaire	200 Dhs/entité	J
d) Accès à un compte supplémentaire (Au delà de 20 comptes)	100 Dhs	J
e) Session de formation supplémentaire	1500 Dhs	J

(*) HORS TVA en vigueur

Ce document, qui ne peut se substituer aux textes législatifs et réglementaires applicables en la matière, indique la tarification non exhaustive de nos principaux produits, services et opérations bancaires en vigueur à partir du 1er Mai 2023. Ces tarifs peuvent toutefois évoluer et nécessiter certaines modifications substantielles. Dans ce cas, ou pour toute précision complémentaire, n'hésitez pas à vous adresser à votre Chargé de relation en agence, ou à visiter notre site www.arabbank.ma